

A5A ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 21 rue Damesme
75013 PARIS
394 944 565 R.C.S. PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 196 265 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	196 265 euros
Absorption des pertes antérieures	196 265 euros

Solde	0 euro

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 62 123 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 mars 2024 : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la Gérance



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A 5 A ARCHITECTES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 21, rue Damesme 75013 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 4 9 4 4 5 6 5 0 0 0 3 2

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
30/09/2023

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 740	AG	3 740	
	Fonds commercial (1)	AH	7 591	AI		7 591
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	75 439	AU	50 279	25 160
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	20 801	BI		20 801
	TOTAL (II)	BJ	107 573	BK	54 019	53 553
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
		BN		BO		
		BP	271 641	BQ		271 641
		BR		BS		
		BT		BU		
	CRÉANCES	BV		BW		
		BX	782 551	BY	16 037	766 513
		BZ	154 310	CA		154 310
	DIVERS	CB		CC		
		CD	7 213	CE		7 213
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 400	CI		6 400
	TOTAL (III)	CJ	1 233 745	CK	16 037	1 217 708
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 341 318	1A	70 056	1 271 261
		CP				

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

(3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Carte conforme à l'original

Désignation de l'entreprise		SARL A 5 A ARCHITECTES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 244)			DA	15 244	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 524	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	387 777	
	Report à nouveau			DH	(538 687)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	196 265	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	62 125	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	173 642	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	11 365	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	69 068	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	201 839	
	Dettes fiscales et sociales			DY	600 817	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	152 403	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 209 136		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 271 261		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 034 751
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	687	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A 5 A ARCHITECTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 1 270 002 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 196 266 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis selon le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général dans sa version en vigueur au 30/09/2023.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépression est

Règles et méthodes comptables

constituées du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 592			7 592
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 740			3 740
Immobilisations incorporelles	11 332			11 332
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 384			5 384
- Matériel de transport	15 015			15 015
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 320	10 220	499	55 041
- Bien reçu par Legs ou donation				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	65 719	10 220	499	75 440
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 801			20 801
Immobilisations financières	20 801			20 801
ACTIF IMMOBILISE	97 852	10 220	499	107 573

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 220		10 220
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 220		10 220
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		499		499
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		499		499

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	7 591
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	7 592

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 740			3 740
Immobilisations incorporelles	3 740			3 740
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 384			5 384
- Matériel de transport	15 015			15 015
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 047	7 332	499	29 880
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	43 446	7 332	499	50 280
ACTIF IMMOBILISE	47 186	7 332	499	54 020

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 962 802 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 801		20 801
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	782 551	782 551	
Autres	153 050	153 050	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 400	6 400	
Total	962 802	942 001	20 801
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	387 630,58
Total	387 630,58

 Notes sur le bilan**Capitaux propres**

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 244,90 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

A 5 A ARCHITECTES**COMPTES ANNUELS****Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 138 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	687	687		
- à plus de 1 an à l'origine	172 955	67 639	105 316	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 840	201 840		
Dettes fiscales et sociales	600 817	600 817		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	162 509	162 509		
Produits constatés d'avance				
Total	1 138 808	1 033 492	105 316	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	72 170			
(**) Dont envers les associés	11 366			

Le montant des comptes courants d'associés personnes physiques s'élève à 11 366 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	843,29
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	687,41
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	28 553,00
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	10 059,00
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	10 116,00
FORMATION CONTINUE ET TAXE APPRENTI	2 500,70
CLIENTS - RRR À ACCORDER	11 482,98
Total	64 242,38

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 400		
Total	6 400		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 801 836		1 801 836
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 801 836		1 801 836